



Litige autour de la taille de la haie

Par **glagla07**, le **26/02/2013** à **15:50**

Bonjour,

je suis locataire d'une maison avec jardin privatif depuis 2 ans environ. La haie n'a pas été taillée par les précédents locataires (donc depuis plusieurs années). Lors de l'état des lieux d'entrée non avons signalé une haie non taillée. Le propriétaire ne veut pas prendre à sa charge cette taille de haie, nous répondant que c'est une charge locataire. Vu la hauteur de la haie nous ne pouvons pas le faire nous même: il nous faudrait un échafaudage et du matériel de professionnel! Quel recours pouvons nous avoir? Le propriétaire peut-il nous retenir la caution si nous ne taillons pas cette haie?

Merci de vos réponses